



Augmentation de la penssion

Par **thomarlau**, le **09/07/2008** à **16:24**

bonjour

apres 11 ans de divorce mon ex femme me demande d augmenter la penssion
quelle sont mes droit ou pas ?

de plus mon premier fils de 19 ans s entend plus avec sa mere ,elle lui demande de venir
chez moi ,auai je a continuer a payer la penssion si il vi chez moi et aussi payer la penssion
de mon 2e fils restant chez elle ?

MERCI PAR AVANCE
SALUTATIONS

Par **domi**, le **09/07/2008** à **16:47**

Bonjour , en principe le montant de la pension est revalorisé tous les ans , donc si ça fait 11
ans que vous versez la même somme votre femme est en droit de demander une
augmentation. Concernant votre fils , s'il vient vivre chez vous je vous conseille de saisir le
JAF pour lui faire part de ce changement de situation.Si votre 2 eme fils plus jeune reste chez
sa mère , bien sûr que vous devez continuer à payer la pension pour lui !

Par **thomarlau**, le **09/07/2008** à **16:58**

merci beaucoup de vos reponses rapide

par contre si mon fils vient vivre chez moi ,donc g plus la penssion a verser mais par contre ,sa leur devras me verser une penssion ou pas ?

SALUTATIONS

Par **domi**, le **09/07/2008** à **17:03**

Pour régler ce problème il faudra vous adresser au JAF qui décidera de la suite à donner mais je doute que votre femme ait à vous verser une pension !! par contre si vous reprenez votre fils vous cesserez de payer mais n'oubliez pas que c'est toujours le dernier jugement rendu qui a cours !il faudra donc une nouvelle décision du JAF qui prendra en compte les revenus de chacun des parents Domi